

N° \_\_\_\_\_

**LES CHŒURS DE PARIS XIII – DIRECTION PIERRE MOLINA**  
**FICHE D'INSCRIPTION 2009-2010**

N° chorale \_\_\_\_\_

A renvoyer à Pierre Molina  
 6 Allée des Erables  
 94400 – VITRY SUR SEINE

Date de la réunion d'information /\_/\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

[www.cp13.org](http://www.cp13.org)**1 – COORDONNEES****ECRIRE EN MAJUSCULES**

Nom Mme Mle, Mr, ..... Prénom.....  
 Adresse .....  
 Code Postal : /\_/\_/\_/ / Ville .....  
 Date de Naissance: /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ Taille (pour les concerts) : 1, \_\_ m Tel. personnel : /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/  
 Tel professionnel : /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ Tel portable : /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/ /\_/\_/  
 Profession : ..... Entreprise .....  
 Email :

**2 – EXPERIENCE MUSICALE (nature et nombre d'années)**

- Instruments cours particuliers ..... -- années  
 Conservatoire ..... -- années  
 - Chœur dirigé par Pierre Molina ..... -- années  
 - Autres chorales..... -- années  
 - Solfège ..... -- années  
 - Chant soliste ..... -- années  
 - Autre..... -- années

*Si vous le souhaitez, indiquez les œuvres interprétées en tant que choriste ou musicien au dos de cette fiche***3 – INSCRIPTION**

Pupitre : | soprane | Sop 1 | Sop 2 | Alto | Alto1 | Alto 2 | Ténor | Ténor 1 | Ténor 2 | Baryton | Basse | ne sait pas

**Chœur :** 1- Confirmé : 7 ans et + de pratique musicale  
 2- Moyen : 4 à 6 ans de pratique musicale  
 3- Préparatoire : 0 à 3ans de pratique musicale  
**Cours :** Solfège seul  chant seul  Solfège et chant

Audition/test : niveau du rythme : D1, D2, P1 ,P2 Déchiffrage /20 Qualité de la voix /20  
 Chœurs élémentaires et moyen : E1, E2 M, S Puissance de la voix /20

**4 – Comment avez-vous connu notre association ?**

Tract sur voiture  publicité journal  tract distribué  internet  un choriste  autre.....

**REGLEMENT DE LA COTISATION (Réservé au secrétariat)**

Chorale	Solfège	Chant	Chant et solfège
---------	---------	-------	------------------

**Cession de droits :** Je cède à l'association Les Chœurs de Paris XIII, sans limitation aucune, tous droits sur l'utilisation de mon image ainsi que tous droits sur l'exploitation d'enregistrements sonores ou audiovisuels faits dans le cadre des activités de la chorale.

**Extrait des statuts :** Pour les paiements par chèque, aucun reçu ne sera délivré, sauf demande expresse. Les cotisations sont fixées par le Conseil d'Administration. Elles sont payables 'avance et sont valables pour un an du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Août de l'année suivante. Elles restent acquises à l'association en cas de démission ou d'exclusion d'un membre en cours d'exercice et ce, quel qu'en soit le motif (Art.4 des statuts).

**Date et signature précédée de la mention manuscrite :***lu et approuvé après avoir pris connaissance des dispositions de cession de droits et de l'extrait des statuts*